


Date de réunion :	Procès-verbal de réunion	
27 mars 2018	Conseil Communautaire	
<p>L'an deux mille dix-huit Le vingt-sept mars à 19h00 L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Pierre GASCHET.</p> <p><u>Étaient présents :</u> Francis BILLAULT, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Lydie ARHUR, Michel COSNIER, Christian BENOIS, Nordine BOUMARAF, Christiane CHOMIENNE, Dalila COUSTENOBLE, Gilles FILLIAU, Michèle LEMARIÉ-MAAREK, Georges MOTTEAU, Rudolf FOUCTEAU, Manuela PEREIRA, Marc LEPRINCE, Jean-Pierre GASCHET, Guy SAUVAGE de BRANTES, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Daniel CHOISIS, Pierre DATTÉE, Marie-Claude FOUCHER, Bernard SUREL.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Était présent à voix non délibérative :</u> Jack MARTINEAU</p> <p><u>Étaient absents excusés :</u> Jeannine GROSLERON Emmanuelle BOURMEAU donne pouvoir à Michel COSNIER Brigitte VENGEON donne pouvoir à Gilles FILLIAU Olivier PODEVIN donne pouvoir à Guy SAUVAGE de BRANTES</p>		

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire a été invité à nommer un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Isabelle SENECHAL a été désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En préambule de la séance, le Conseil Communautaire observe une minute de silence en hommage au colonel Arnaud BELTRAME décédé le samedi 24 mars 2018 dans l'accomplissement de son devoir.

4. Récapitulatif des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil communautaire

Date de signature	Destinataire	Objet	Type	Montant HT	Montant TTC
19/01/2018	Wesco	Commande matériel pédagogique Multi Accueil (fauteuil)	Devis	202,67 €	243,21 €
26/01/2018	Isabelle Gilbert	Analyse de la pratique professionnelle Crèche familiale	Facture	235,00 €	235,00 €
31/01/2018	Isabelle Gilbert	Analyse de la pratique professionnelle Multi-Accueil	Facture	235,00 €	235,00 €
31/01/2018	Centre ouest incendie	Location annuelle équipement incendie	Facture	283,00 €	339,60 €
06/02/2018	TROTHEREAU	Forum des Métiers et du Savoir-Faire des entreprises du Castelrenaudais - Impression des documents de communication	Devis	665,00 €	798,00 €
16/02/2018	TROTHEREAU	Adhésifs pour barrières Vauban	Devis	59,70 €	71,64 €
12/02/2018	CHIC	Livraison repas multi-accueil décembre 2017	Marché	421,75 €	506,09 €
23/02/2018	SOS relation Enfants	Conférence "comment construire une communication efficace et positive auprès du jeune enfant"	Devis	394,00 €	394,00 €
06/03/2018	Sécurité Montoirienne	Forum des Métiers et du Savoir-Faire des entreprises du Castelrenaudais - Sécurité site nuit du 20 au 21/04/2018	Devis	258,00 €	310,84 €

2. Décisions prises par le Bureau communautaire du 6 février 2018

- **Projet de modernisation, d'accessibilité et de valorisation patrimoniale du bâtiment communautaire hébergeant le cinéma associatif le Balzac - Sollicitation d'une aide au titre des subventions d'Etat (DETR ou FSIL)**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à solliciter une aide au titre des subventions d'Etat (DETR ou FSIL) pour les travaux relatifs au projet de modernisation, d'accessibilité et de valorisation patrimoniale du bâtiment communautaire hébergeant le cinéma associatif le Balzac et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- **Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** un emploi saisonnier d'Adjoint administratif à temps complet, du 7 juillet 2018 au 2 septembre 2018 inclus,
- **CRÉE** un emploi saisonnier d'Opérateur des activités physiques et sportives à temps complet, du 1^{er} avril 2018 au 2 septembre 2018 inclus,
- **CRÉE** un emploi saisonnier d'Educateur des activités physiques et sportives à temps complet, du 1^{er} avril 2018 au 2 septembre 2018 inclus.

3. Décisions prises par le Bureau communautaire du 13 mars 2018

- **Travaux de création d'une Maison de Services Aux Publics (MSAP) : choix des entreprises**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à la majorité des suffrages exprimés,

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise qui a remis au vu des critères de jugements des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse, pour le lot 1 option 3 Entreprise Rodriguez pour un montant de 31 781,42 € HT, pour le lot 2 l'entreprise TREFOUS pour un montant 3872 € HT et pour le lot 3 avec l'ensemble des options avec l'entreprise Rémy et Lebert pour un montant de 28 000 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président en charge de ce dossier à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **Modification du tableau des effectifs**

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à partir du 1^{er} juillet 2018,
- **CRÉE** un emploi d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, à partir du 1^{er} septembre 2018,
- **CRÉE** un emploi d'Opérateur des activités physiques et sportives qualifié à temps non complet (28/35^{ème}), à partir du 1^{er} avril 2018.

4. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 30 janvier 2018

Monsieur le président met aux voix le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2018, en rappelant que ce dernier a été adressé à l'appui de la convocation.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil communautaire de la séance du 30 janvier 2018, tel qu'il est transcrit.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**5. Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Castelrenaudais au Pays Loire Touraine – Saunay (2018-021)**

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

La Communauté de Communes est membre du Syndicat du Pays Loire Touraine. À ce titre et suite à la démission de Madame Fanny CHABAULT au Conseil municipal de Saunay, un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la commune de Saunay doivent être désignés.

Vu la délibération n°2014-062 du 23 avril 2014, portant désignation des représentants de la Communauté de Communes du Castelrenaudais au Pays Loire Touraine,

Considérant la délibération n°060-2017 en date du 21 juillet 2017 de la commune de Saunay, désignant Monsieur Christophe MARTINEZ en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Yves PINET en qualité de délégué suppléant au Pays Loire Touraine.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **PROCÈDE À L'ÉLECTION** de Monsieur Christophe MARTINEZ en qualité de délégué titulaire et de Monsieur Yves PINET en qualité de délégué suppléant, chargés de représenter la Communauté de Communes du Castelrenaudais au sein du Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine et d'y siéger.

6. Proposition de fixer à 6 le nombre de vice-présidents (2018-022)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-Présidents est déterminé librement par le Conseil communautaire dans la limite de 20% de l'effectif total de l'assemblée délibérante, soit dans notre cas **au maximum 8**.

Toutefois, à la majorité des deux tiers de ses membres, le conseil communautaire peut fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif, soit **un maximum de 12 vice-présidents** si telle est l'orientation du Conseil communautaire.

Lors du conseil communautaire du 15 avril 2014, le nombre de vice-présidents a été fixé à 5 (délibération n°2014-049 du 15 avril 2014).

Le Président propose de fixer à 6 le nombre de vice-présidents, afin de déléguer le suivi de la politique du transport scolaire avec la Région-Centre Val de Loire, les relations partenaires avec les établissements scolaires et les parents, le suivi du dossier transport lié aux compétences communautaires et le suivi du dossier Evacuation Val de Loire auprès de la Préfecture, à un nouveau vice-président.

Monsieur Cosnier pense qu'il n'est pas opportun de décider de fixer à 6 le nombre de vice-présidents à 2 ans de la fin du mandat. Le point a été évoqué lors du Bureau communautaire, car en raison des missions confiées à monsieur Leprince, une indemnisation est justifiée. Ce n'est donc pas par rapport à monsieur Leprince ; cependant, tout le monde n'est pas très content de la répartition des missions des Vice-présidents, notamment par rapport à la taille des communes. Aussi, monsieur Cosnier demande de ne pas élire un 6^{ième} VP, d'autant que le candidat serait monsieur Leprince, sans choix possible et que cela pourrait porter confusion et malaise entre les élus. Il ajoute qu'avec les remaniements des missions, les VP pourraient voir leurs missions rééquilibrées. L'extension du pôle Petite Enfance étant finie, monsieur Filliau pourrait prendre d'autres missions.

Monsieur Baglan déclare être d'accord avec Monsieur Cosnier et propose d'indemniser Monsieur Leprince pour le travail effectué.

Monsieur GASCHET indique que le 30 janvier dernier, lors du vote pour le remplacement du Vice-Président à l'économie, l'assemblée a choisi un élu d'une petite commune alors qu'un candidat représentant la seconde commune en taille du territoire n'a pas été élu.

Monsieur le Président précise que monsieur Leprince fait un vrai travail et que c'est pour cela qu'il conviendrait de pouvoir l'indemniser en tant que 6^{ème} VP. En effet, le fait qu'il soit uniquement conseiller communautaire délégué au transport scolaire permet de ne rembourser que les frais kilométriques, mais il n'y a pas d'indemnisation possible.

Monsieur Cosnier demande qu'un bilan du service Transport Scolaire soit fait car il ne sait toujours pas qui travaille dans ce service.

Monsieur le Président indique que le DGA y a passé beaucoup de temps, notamment avec le passage à la Région, et que c'est un service qui fonctionne bien.

Monsieur le Président propose un vote à bulletin secret pour décider de fixer à 6 le nombre de vice-présidents.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Décision de fixer à 6 le nombre de vice-présidents

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 30
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 28
- Votes pour : 14
- Votes contre : 14
- majorité absolue : 15

Aucun résultat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Second tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 30
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 27
- Votes pour : 11
- Vote contre : 16
- majorité absolue : 15

Suite au résultat du vote et après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **REFUSE DE FIXER à six** le nombre de Vice-Présidents,
- **REFUSE DE MODIFIER** en conséquence le règlement intérieur du Conseil communautaire.

7. Élection du 6^{ème} Vice-président

Le Conseil Communautaire a refusé, par vote à bulletin secret, de fixer à 6 le nombre de vice-présidents ; en conséquence ce point n'est plus à l'ordre du jour. Le texte ci-dessous est nul et non avenu.

~~Le Président propose que conformément à la décision de fixer à six le nombre de vice-présidents, il appartient à la présente assemblée de procéder à l'élection du nouveau vice-président.~~

~~Il vous est proposé d'élire le nouveau vice-président.~~

~~Le Conseil devra désigner deux assesseurs au minimum qui composeront le Bureau.~~

~~Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom, mettra son bulletin dans l'urne.~~

Après le vote du dernier conseiller, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du Bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins seront annexés les premiers avec les autres bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

L'élection du Vice-Président se déroule au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu (art. L 2122.7 du CGCT).

Le Conseil communautaire est invité à :

- **ÉLIRE** le 6^{ème} vice-président.

STRATÉGIE ET PROSPECTION ÉCONOMIQUE

8. Parc d'activités Porte de Touraine – Vente d'une parcelle (2018-023)

Monsieur le Président laisse la parole à Francis BILLAULT, Vice-président en charge de la Stratégie et Prospection économique, qui expose les éléments suivants :

Une précédente délibération (2017-138) avec des montants et des surfaces estimatifs a été prise en date du 17 octobre 2017.

Tenant compte des surfaces précisées, la société AC2S souhaite donc acquérir les parcelles suivantes pour construire 2 bâtiments afin d'y héberger plusieurs entreprises :

- A947 d'une superficie de 4 004 m²,
- Et A1000 d'une superficie de 262 m², non constructible et grevé d'une servitude due à la présence d'une canalisation d'eaux pluviales.

Des travaux d'aménagement d'une entrée supplémentaire sont envisagés dans le cadre de ce projet.

Monsieur COSNIER demande quelle est la largeur de la parcelle de la canalisation ? Monsieur BAGLAN l'estime à 8 m, monsieur BILLAULT précise que cette parcelle doit permettre le passage entre les bâtiments (l'existant et celui qui sera construit), d'un transpalette ou des pompiers. Il s'agit d'une simple servitude.

Vu l'avis des Domaines,

Considérant le projet d'implantation,

Considérant l'inconstructibilité et la servitude grevant la parcelle A1000,

Considérant le dépôt de l'autorisation d'urbanisme réalisé,

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme et de l'accord de financement du projet intégrant la construction du premier bâtiment,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la vente à la société AC2S des parcelles A947 et A1000, d'une superficie totale de 4 266 m² au prix de 64 326 € HT auquel seront ajoutés les frais de bornage et les frais de notaire,
- **AUTORISE** le démarrage des travaux préalablement à la signature de l'acte de vente,
- **PRÉCISE** que l'acte relatif à cette vente devra être signé au plus tard le 1^{er} mai 2018 sous peine d'annulation de la présente approbation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou un Vice-président à signer tous les documents afférents à cette transaction dont le montant définitif sera fixé après bornage réalisé par le géomètre,
- **ANNULE** et **REPLACE** la délibération 2017-138 du 17.10.2017

PROTECTION DU MILIEU NATUREL

9. EcoDDS – Autorisation de signature de l'avenant à la convention (2018-024)

Monsieur le Président laisse la parole à Pierre Dattée, Vice-président en charge de la Protection du Milieu Naturel, qui expose les éléments suivants :

EcoDDS est l'éco-organisme opérationnel de la filière à responsabilité élargie des producteurs des déchets diffus spécifiques ménagers. Il a été agréé par un arrêté ministériel du 9 avril 2013 pour la période du 20 avril 2013 au 31 décembre 2017, puis par arrêté du 22 décembre 2017 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Par délibération en date du 17 septembre 2013, le Conseil communautaire a autorisé la signature avec EcoDDS de la convention-type relative à la filière des déchets diffus spécifiques ménagers.

A l'initiative de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité d'une part et d'EcoDDS d'autre part, un avenant à la convention type en vigueur a été élaboré, en vue de revaloriser le barème de soutiens financiers. Il convient de signer cet avenant.

L'avenant est consultable au siège communautaire aux horaires d'ouverture.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son premier Vice-président, Monsieur Pierre DATTEE, à signer avec EcoDDS l'avenant n°1 à la convention relative à la filière des déchets diffus spécifiques ménagers.

10. Corepile – Autorisation de signature du contrat de reprise (2018-025)

Monsieur le Président laisse la parole à Pierre Dattée, Vice-président en charge de la Protection du Milieu Naturel, qui expose les éléments suivants :

COREPILE est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics le 22 décembre 2015 pour la prise en charge de la gestion des déchets de piles et accumulateurs portables usagés. Dans le cadre de son agrément COREPILE doit contractualiser avec les collectivités locales afin de :

- faire enlever gratuitement les piles et accumulateurs portables en mélange, issus de la collecte séparée
- déterminer les modalités financières de soutien de la collectivité, en matière de communication.

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a contractualisé depuis 2004 avec Corepile afin de permettre la collecte des piles et accumulateurs portables usagés dans les trois déchetteries. Suite au ré-agrément de Corepile pour la période 2016-2021, un nouveau contrat a été établi afin d'intégrer la nouvelle obligation concernant la mise en place d'un soutien financier à la communication. Il convient de signer ce contrat qui prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2021.

Les différents contrats sont consultables au siège communautaire aux horaires d'ouverture.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son premier Vice-président, Monsieur Pierre DATTEE, à signer avec Corepile le contrat pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication.

11. Collecte des cartouches d'encre usagées (2018-026)

Monsieur le Président laisse la parole à Pierre Dattée, Vice-président en charge de la Protection du Milieu Naturel, qui expose les éléments suivants :

Les usagers des déchetteries de la Communauté de Communes ont la possibilité d'apporter leurs cartouches d'encre usagées. Ces cartouches d'encre étaient reprises par la société TRI 37 qui les envoyait vers le centre de tri situé à Brétignolles (79) et géré par l'entreprise d'insertion Les ateliers du bocage. Mais la société TRI 37 a cessé cette activité.

Il convient alors de réorganiser la collecte et le traitement de ces cartouches d'encre usagées. Différentes entreprises ont été sollicitées pour assurer cette prestation. Ces entreprises sont les Ateliers du bocage, Collectors, Lever l'encre et Bs environnement

Le résultat de cette consultation a été communiqué en séance ainsi que l'avis de Commission protection du milieu naturel qui s'est réuni le lundi 19 mars 2018.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son premier Vice-président, Monsieur Pierre DATTEE, à signer le contrat de collecte des cartouches d'encre usagées avec l'entreprise LEVER L'ENCRE qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

12. Demande de subvention d'Emmaüs Touraine (2018-027)

Monsieur le Président laisse la parole à Pierre Dattée, Vice-président en charge de la Protection du Milieu Naturel, qui expose les éléments suivants :

L'association Emmaüs Touraine réalise dans le cadre de ses actions de solidarité une collecte de déchets sur l'ensemble du département d'Indre-et-Loire. En 2017, sur le territoire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, 101 ramassages à domicile ont été effectués.

Par courrier en date du 8 février 2018, Emmaüs Touraine a sollicité les collectivités compétentes en matière de collecte des déchets afin qu'elles participent aux frais liés à l'enlèvement de ces déchets. Cette participation est sollicitée au regard des tonnages des déchets enlevés par l'association Emmaüs Touraine sur le territoire du Castelrenaudais. Cette participation s'élève à 768,83 €.

Une subvention d'un montant de 658 euros avait déjà été attribuée à Emmaüs Touraine en décembre 2013 pour les 68 ramassages réalisés. Et une subvention de 963,45 € avait été attribuée en décembre 2015 pour les 93 ramassages effectués.

La Commission protection du milieu naturel qui s'est réuni le 19 mars 2018 a rendu un avis favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **SE PRONONCE** pour le versement d'une subvention d'un montant de 963,45 € à l'association Emmaüs Touraine pour la participation aux frais liés à l'enlèvement de déchets,

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13. Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais (SCOT ABC) – Arrêt de projet (2018-028)

Monsieur le Président laisse la parole à Isabelle Sénéchal, Vice-présidente en charge du Territoire, qui expose les éléments suivants :

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat mixte des communautés de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudais (SCOT ABC) a été prescrite par délibération du Conseil Syndical le 29 septembre 2014.

Par délibération en date du 14 novembre 2016 le projet de révision du SCOT ABC a été arrêté une première fois, puis a été soumis pour avis à la CDPENAF et aux personnes publiques associées de décembre 2016 à mars 2017. De nombreuses remarques sur le projet arrêté ont été formulées lors de cette consultation, et il a été décidé par le Syndicat Mixte de compléter ce projet.

Lors de sa réunion du 8 janvier 2018, le Conseil Syndical du SCOT ABC a donc arrêté une nouvelle fois ce projet en tenant compte des modifications apportées.

Le dossier du SCOT ABC arrêté a été reçu en Communauté de communes le 22 janvier 2018, et conformément à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, ce nouveau projet de SCOT est transmis au Préfet, aux collectivités et aux Personnes Publiques Associées qui disposent de trois mois pour émettre leur avis sur celui-ci. Il est donc consultable dans chaque mairie et au siège de la Communauté de communes.

Le projet de SCOT ABC est composé de :

- Un rapport de présentation intégrant le diagnostic socio-économique du territoire, l'état initial de l'environnement du territoire et l'évaluation environnementale.
- Un projet d'aménagement et de développement durables (ou PADD) dont les objectifs sont structurés autour de 6 grands volets :
 - Positionnement du territoire : concilier identités des territoires et complémentarité avec les pôles voisins
 - Qualité environnementale et patrimoniale : préserver les patrimoines naturels, culturels et bâtis
 - Développement et renouveau urbain : assurer la maîtrise et la qualité des formes urbaines
 - Développement économique : favoriser le développement économique
 - Equipements et services du territoire : concilier efficacité et mutualisation
 - Infrastructures de transports et déplacements : faciliter les mobilités « durables »
- Un document d'orientation et d'objectifs (ou DOO) qui rassemble les dispositions permettant la mise en œuvre des objectifs du PADD, dont les règles s'imposent notamment aux documents d'urbanisme. Ce document est composé de 6 chapitres (reprenant les 6 grands volets du PADD) qu'il décline en orientations puis en prescriptions et recommandations.
 - 1. Positionnement du territoire : concilier identités locales et complémentarité avec les pôles voisins
 - 1.1. Affirmer l'originalité du territoire du SCOT et sa complémentarité avec les pôles voisins
 - 1.2. Inscrire le devenir du territoire dans une perspective de développement harmonieux, de qualité et de solidarité entre ville et campagne
 - 1.3. Renforcer les fonctions et complémentarités des principaux pôles urbains du territoire
 - 2. Qualité environnementale et patrimoniale : préserver les patrimoines naturels et bâtis
 - 2.1. Agir en faveur de la biodiversité
 - 2.2. Gérer et protéger efficacement les ressources en eau
 - 2.3. Préserver et valoriser les patrimoines architecturaux et paysagers
 - 2.4. Promouvoir activement les pratiques et démarches respectueuses de l'environnement
 - 3. Développement et renouveau urbain : assurer la maîtrise et la qualité des formes urbaines
 - 3.1. Veiller à des consommations limitées et raisonnées des espaces naturels, agricoles et forestiers
 - 3.2. Assurer des développements urbains et ruraux équilibrés et de qualité
 - 3.3. Accroître et diversifier l'offre en logement pour mieux répondre à tous les besoins
 - 3.4. S'appuyer sur une politique foncière pour le logement sur l'ensemble du territoire
 - 3.5. Tendre vers un territoire résilient, conciliant croissance démographique et de l'emploi avec protection des personnes et des biens face aux risques et au changement climatique
 - 4. Développement économique : favoriser un développement économique autonome
 - 4.1. Préserver et conforter les activités agricoles, viticoles et sylvicoles
 - 4.2. Promouvoir un développement économique diversifié et dans le respect des enjeux environnementaux
 - 4.3. S'appuyer sur une politique foncière pour le développement des activités économiques sur l'ensemble du territoire
 - 4.4. Promouvoir une activité touristique durable et de qualité
 - 5. Equipements et services du territoire : concilier efficacité et mutualisation
 - 5.1. Répondre à une demande croissante en matière d'équipements et services
 - 5.2. Œuvrer pour la qualité et l'équilibre de l'offre commerciale sur le territoire

- 6. Infrastructures de transports et déplacements : faciliter les mobilités « durables »
 - 6.1. Adapter le réseau routier dans ses vocations et ses aménagements et maîtriser les impacts de son développement
 - 6.2. Agir en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre en transports en commun
 - 6.3. Favoriser l'usage des modes actifs de déplacement (marche, vélo)
 - 6.4. Optimiser les politiques de stationnement

Par rapport au premier arrêt de projet, les modifications suivantes ont été apportées :

- **Rapport de présentation** : ajouts d'éléments et mise à jour de certaines données, notamment au regard des scénarios de développement
 - Nouvelle période d'application du SCOT : 2018-2030
 - Nouveau scénario de développement avec distinction des trois communautés de communes
 - Estimation du potentiel de dents creuses sur le Castelrenaudais
 - Réévaluation du nombre de logements à construire en extension
 - Densités brutes imposées dans les secteurs à vocation résidentielle (26/16/13 logements/ha pour les pôles majeurs, pôles relais et autres communes)
 - Prise en compte des besoins en équipement dans les besoins fonciers
 - Réévaluation du besoin foncier en extension pour le développement résidentiel
 - Ajouts d'éléments justifiant les surfaces pour les activités économiques
- **Document d'orientations et d'objectifs** :
 - Suppression de la possibilité d'élargir la liste des pôles relais
 - Ajouts de commentaires et de schémas sur les enveloppes urbaines et délimitations
 - Mise à jour des objectifs en termes de construction de logements, de densités de logements, de potentiels de dents creuses, d'enveloppes foncières en extension, ...
 - Ajouts d'éléments concernant les possibilités de développement urbain, et notamment touristiques, dans les secteurs agricoles
 - Remplacement des termes PLU par PLUi

VOTANTS : 30

Suffrages exprimés : 29

POUR : 29

- Abstention/ nul : 1

- Majorité absolue : 15

CONTRE : 0

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil communautaire :

- **EMET UN AVIS** favorable sur le projet de SCOT ABC arrêté le 8 janvier 2018.

BUDGET - ÉCRITURES COMPTABLES

14. Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Fixation du taux pour 2018 (2018-029)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

La taxe professionnelle a été supprimée pour les entreprises au 1^{er} janvier 2010, et remplacée par différents impôts :

- la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) composée elle-même d'une Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.),
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.).

Depuis 2012, la Communauté de Communes avait souhaité maintenir la pression fiscale au même niveau que celle de 2012, et avait voté un taux de CFE à 22,26 %.

Pour 2018,

Compte tenu des orientations budgétaires débattues lors du débat d'orientations,

Compte tenu des projets en cours de réalisation,

Compte tenu des actions définies dans le cadre du projet de territoire,

Compte tenu des bases prévisionnelles de CFE communiquées par les services de la DGFIP, et malgré une diminution des prévisions de bases,

Il n'est pas prévu de modifier ce taux.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **MAINTIENT** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 22,26 % pour l'année 2018 qui sera appliqué sur l'ensemble des entreprises des communes membres de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

15. TASCOM - Fixation du coefficient multiplicateur pour 2018 (2018-030)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le Conseil communautaire a la possibilité par délibération prise avant le 1^{er} octobre, d'appliquer au montant de la taxe sur les Surfaces commerciales un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales.

La première année de mise en place, ce coefficient **ne peut être inférieur à 0,95 ni supérieur à 1,05.**

Ce coefficient ne peut ensuite varier de plus de 0,05 chaque année.

Pour 2018, il est proposé de ne pas modifier le coefficient multiplicateur fixé à 1,05 applicable au 1^{er} janvier 2019.

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **MAINTIENT** à 1,05 le coefficient multiplicateur applicable à la TASCOM à compter du 1^{er} janvier 2019.

16. Taxe d'Habitation (TH), Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) - Fixation des taux pour 2018 (2018-031)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

RAPPEL :

La loi de finances pour 2011 a prévu, suite à la suppression de la taxe professionnelle pour les entreprises au 1^{er} janvier 2010, une réaffectation des impôts locaux au sein du secteur local et le transfert d'impôts d'Etat :

Le Foncier Bâti (TFB),
Le Foncier Non Bâti (TFNB),
Taxe d'Habitation (TH),
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE),
L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
Frais de gestion versés antérieurement à l'Etat.

Depuis 2011, les taux sont inchangés :

Taxe sur le Foncier Bâti : 0%
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 1,59%
Taxe d'Habitation : 8,71%

Pour 2018,

Compte tenu des orientations budgétaires débattues lors du débat d'orientations,

Compte tenu des projets en cours de réalisation,

Compte tenu des actions définies dans le cadre du projet de territoire,

Compte tenu des bases prévisionnelles des ménages communiquées par les services de la DGFIP,

Il n'est pas prévu de modifier ce taux.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **MAINTIENT** le taux sur le Foncier Bâti à 0% pour l'année 2018,
- **MAINTIENT** le taux sur le Foncier Non Bâti à 1,59% pour l'année 2018,
- **MAINTIENT** la Taxe d'Habitation à 8,71% pour l'année 2018.

17. Budget Général - Vote du Compte de gestion 2017 (2018-032)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le compte de gestion « budget général » pour 2017 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2017,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget Général de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017.

18. Budget Immeubles de rapport - Vote du Compte de gestion 2017 (2018-033)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le compte de gestion « immeubles de rapport » pour 2017 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2017,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget Immeubles de rapport de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017.

19. Budget Zones d'activités - Vote du Compte de gestion 2017 (2018-034)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le compte de gestion « zones d'activités » pour 2017 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2017,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget Zones d'activités de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017.

20. Budget Ordures Ménagères - Vote du Compte de gestion 2017 (2018-035)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le compte de gestion « ordures ménagères » pour 2017 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2017,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget Ordures Ménagères de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017.

21. Budget SPANC - Vote du Compte de gestion 2017 (2018-036)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le compte de gestion « SPANC » pour 2017 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2017,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget SPANC de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017.

22. Budget Général - Vote du Compte administratif 2017 (2018-037)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le compte administratif "Budget Général" pour 2017 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-9 et suivants, et L. 5211-9 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier et adopté à l'unanimité,

Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier,

Ce budget retrace toutes les actions de soutien à l'activité et aux associations locales, les actions en faveur de l'habitat, des services à la personne et le fonctionnement des services généraux de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de l'exercice 2017 de 533 631,36€, cumulé à l'excédent antérieur de 4 120 617,55€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2017 de 4 654 248,91€.

Fonctionnement					
Dépenses CA 2017			Recettes CA 2017		
chapitre 011	Charges à caractère général	461 570,86	chapitre 013	Atténuations de charges	37 995,81
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 536 225,73	chapitre 70	Produits des services	257 437,55
chapitre 014	Atténuation de produits	2 030 455,34	chapitre 73	Impôts et taxes	3 267 330,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	503 987,82	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 845 825,65
chapitre 66	Charges financières	9 985,56	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	19 670,97
chapitre 67	Charges exceptionnelles	384 953,33	chapitre 77	Produits exceptionnels	244 639,26
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	235 468,77	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 379,53
			solde 002	Solde d'exécution positif reporté	4 120 617,55
		5 162 647,41			9 816 896,32

La section d'investissement fait apparaître un excédent de l'exercice 2017 de 2 537 191,62€, cumulé au déficit antérieur de 2 415 032,73€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2017 de 122 158,89€.

Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 799 104€.

Investissement							
	Dépenses	CA 2017	RAR		Recettes	CA 2017	RAR
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	41 180,00	80,00	chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 035 352,63	
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	110 238,59	19 800,00	chapitre 13	Subventions d'investissement	1 197 348,76	873 356,00
chapitre 21	Immobilisations corporelles	143 454,51	2 880,00	chapitre 16	Dépôts et cautionnements reçus	1 003 280,00	
Opération 11	Siège avenue du Maine	10 374,25	9 780,00	chapitre 20	Subventions d'équipement versées	2 730,46	
Opération 19	Equipeement secrétariat	22 405,89	1 602,00	chapitre 23	Immobilisations en cours	53 917,89	
Opération 20	Aire d'accueil des gens du voyage	5 703,60	8 220,00	chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	235 468,77	
Opération 21	Piscine intercommunale	2 523 352,86	26 647,00				
Opération 23	Petite enfance	25 353,02	5 243,00				
Opération 25	Maison Bellevue	40 297,48					
Opération 26	Cinéma	45 167,16					
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	23 379,53					
chapitre 001	Solde d'exécution négatif reporté	2 415 032,73					
		5 405 939,62	74 252,00			5 528 098,51	873 356,00

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'élire un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif et demande si les élus communautaires souhaitent procéder à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, les élus communautaires demandent un vote à mains levées.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Pierre Dattée en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Gaschet sort de la salle afin que Monsieur Dattée fasse procéder au vote du compte administratif 2017 du budget « Général ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Pierre DATTEE, Vice-Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget Général de la Communauté de Communes.

23. Budget Immeubles de rapport - Vote du Compte administratif 2017 (2018-038)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le compte administratif "Immeubles de rapport" pour 2017 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-9 et suivants, et L. 5211-9 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier et adopté à l'unanimité,

Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier,

Ce budget retrace toutes les actions liées aux bâtiments industriels et commerciaux, gendarmerie et maison de santé pluridisciplinaire.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de l'exercice 2017 de 15 155,94€, cumulé au résultat excédentaire antérieur de 149 471,21€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2017 de 164 627,15€.

Fonctionnement					
Dépenses CA 2017			Recettes CA 2017		
chapitre 011	Charges à caractère général	68 638,93	chapitre 70	Produits des services	7 821,23
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	0,99	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	28 930,70
chapitre 66	Charges financières	89 807,20	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	242 897,15
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	184 338,58	chapitre 77	Produits exceptionnels	54,84
			chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	78 237,72
			solde 002	Solde d'exécution positif reporté	149 471,21
		342 785,70			507 412,85

La section d'investissement fait apparaître un excédent de l'exercice 2017 de 566 257,75€, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 33 871,64€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2017 de 600 129,39€.

Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de 155 000,00€.

Investissement							
	Dépenses	CA 2017	RAR		Recettes	CA 2017	RAR
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	119 780,91		chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	6 595,00	
chapitre 21	Immobilisations corporelles	29 866,55	1 760,00	chapitre 13	Subventions d'investissement	282 525,00	715 875,00
chapitre 23	Immobilisations en cours	179 415,64	16 000,00	chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 004 404,62	
opération 117	Maison de santé pluridisciplinaire	506 184,29	543 115,00	chapitre 23	Immobilisations en cours	1 879,66	
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	78 237,72		chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	184 338,58	
				solde 001	Solde d'exécution positif reporté	33 871,64	
		913 485,11	560 875,00			1 513 614,50	715 875,00

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'élire un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif et demande si les élus communautaires souhaitent procéder à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, les élus communautaires demandent un vote à mains levées.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Pierre Dattée en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Gaschet sort de la salle afin que Monsieur Dattée fasse procéder au vote du compte administratif 2017 du budget « Immeubles de rapport ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Pierre DATTEE, Vice-Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVER** le compte administratif 2017 du budget Immeubles de rapport de la Communauté de Communes.

24. Budget Zones d'activités - Vote du Compte administratif 2017 (2018-039)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le compte administratif "Zones d'activités" pour 2017 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-9 et suivants, et L. 5211-9 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier et adopté à l'unanimité,

Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier,

Ce budget retrace toutes les actions liées au foncier et à l'aménagement des zones économiques.

La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de l'exercice 2017 de 16 256,88 €, cumulé au résultat antérieur déficitaire de 156 136,39 €, soit un résultat cumulé déficitaire au 31 décembre 2017 de 172 393,27€.

Fonctionnement					
Dépenses CA 2017			Recettes CA 2017		
chapitre 011	Charges à caractère général	12 851,62	chapitre 70	Produits des services	106 320,09
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 862 006,66	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1,03
solde 002	Solde d'exécution négatif reporté	156 136,39	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 752 280,28
3 030 994,67			2 858 601,40		

La section d'investissement fait apparaître un excédent de l'exercice 2017 de 86 631,33€, cumulé au résultat antérieur déficitaire de 597 301,78€, soit un résultat cumulé déficitaire au 31 décembre 2017 de 510 670,45€.

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 58 800,00€.

Investissement							
	Dépenses	CA 2017	RAR		Recettes	CA 2017	RAR
opération 107	ZA PIO et Porte de Touraine	25 495,05	58 800,00	chapitre 13	Subventions d'investissement	2 400,00	
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 752 280,28		chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 862 006,66	
solde 001	Solde d'exécution négatif reporté	597 301,78					
		3 375 077,11	58 800,00			2 864 406,66	

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'élire un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif et demande si les élus communautaires souhaitent procéder à un vote à bulletin secret.

A l'unanimité, les élus communautaires demandent un vote à mains levées.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Pierre Dattée en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Gaschet sort de la salle afin que Monsieur Dattée fasse procéder au vote du compte administratif 2017 du budget « Zones d'activité ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Pierre DATTEE, Vice-Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget Zones d'activités de la Communauté de Communes.

25. Budget Ordures Ménagères - vote du Compte administratif 2017 (2018-040)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le compte administratif "Ordures Ménagères" pour 2017 est consultable au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-9 et suivants, et L. 5211-9 et suivants,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier et adopté à l'unanimité,

Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier,

Les recettes de ce budget autonome couvrent ses dépenses aussi bien en exploitation qu'en investissement

Les missions de ce service public sont :

- la collecte, le tri, le traitement des déchets en porte à porte,
- la collecte, le tri, le traitement des déchets en apport volontaire,
- la collecte, le tri, le traitement des apports en déchetterie,
- l'incitation au tri sélectif et l'octroi de composteurs subventionnés.

La section d'exploitation fait apparaître un déficit de l'exercice 2017 de 79 387,29€, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 251 439,88€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2017 de 172 052,59€.

Exploitation					
Dépenses CA 2017			Recettes CA 2017		
chapitre 011	Charges à caractère général	1 013 684,65	chapitre 013	Atténuations de charges	36 183,63
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	225 885,58	chapitre 70	Produits des services	1 310 229,02
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	583 083,05	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	20 002,76
chapitre 66	Charges financières	1 356,68	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	429 703,20
chapitre 67	Charges exceptionnelles	13 020,43	chapitre 77	Produits exceptionnels	5 894,44
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 534,46	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	38 164,51
			solde 002	Solde d'exécution positif reporté	251 439,88
		1 919 564,85			2 091 617,44

La section d'investissement fait apparaître un excédent de l'exercice 2017 de 1 405,44€, cumulé au résultat antérieur excédentaire de 28 850,17€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2017 de 30 255,61€.

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de 4 515,00€.

Investissement							
	Dépenses	CA 2017	RAR		Recettes	CA 2017	RAR
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	12 014,73	15,00	chapitre 13	Subventions d'investissement	76 459,53	
chapitre 21	Immobilisations corporelles	19 475,76	4 500,00	chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	945,00	
chapitre 23	Immobilisations en-cours	55 307,50		chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 534,46	
opération 200	Agrandissement déchetterie CR	33 571,05		chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 800,00	
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre section	38 164,51		solde 001	Solde d'exécution positif reporté	28 850,17	
chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 800,00					
		160 333,55	4 515,00			190 589,16	0,00

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'élire un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif et demande si les élus communautaires souhaitent procéder à un vote à bulletin secret.

À l'unanimité, les élus communautaires demandent un vote à mains levées.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Pierre Dattée en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Gaschet sort de la salle afin que Monsieur Dattée fasse procéder au vote du compte administratif 2017 du budget « Ordures Ménagères ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Pierre DATTEE, Vice-Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVER** le compte administratif 2017 du budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes.

26. Budget SPANC - Vote du Compte administratif 2017 (2018-041)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Le compte administratif "SPANC" pour 2017 est consultable, au siège de la Communauté de Communes, par les Conseillers communautaires, sur simple demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-9 et suivants, et L. 5211-9 et suivants,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le président,

Considérant que le Conseil communautaire vote les crédits par chapitre,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'écritures avec le compte administratif,

Vu le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier et adopté à l'unanimité,

Considérant la concordance du compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président avec le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier,

Les recettes de ce budget autonome couvrent ses dépenses aussi bien en section d'exploitation qu'en section d'investissement.

Les missions de ce service public sont :

- le contrôle des installations d'assainissement autonomes existantes,
- le contrôle des installations d'assainissement autonomes nouvelles ou réhabilitées,
- deux campagnes annuelles de vidange avec une inscription préalable,
- l'accompagnement et le montage des dossiers de demande de subventions de particuliers porteurs de projet de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectifs subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de l'exercice 2017 de 22 970,61€, cumulé au résultat antérieur de 60 601,08€, soit un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2017 de 83 571,69€.

Exploitation					
Dépenses CA 2017			Recettes CA 2017		
chapitre 011	Charges à caractère général	8 760,23	chapitre 70	Produits des services	56 847,00
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	36 606,72	chapitre 74	Subventions d'exploitation	11 900,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	293,78	chapitre 77	Produits exceptionnels	84,00
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	199,66	solde 002	Solde d'exécution positif reporté	60 601,08
		45 860,39			129 432,08

La section d'investissement fait apparaître un déficit de l'exercice 2017 de 17 142,34€, cumulé au résultat antérieur de 12 999,89€, soit un résultat cumulé déficitaire au 31 décembre 2017 de 4 142,45€.

Investissement							
Dépenses		CA 2017	RAR	Recettes		CA 2017	RAR
chapitre 21	Immobilisations corporelles	23 022,00		chapitre 13	Subventions d'investissement	5 680,00	
				chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	199,66	
				solde 001	Solde d'exécution positif reporté	12 999,89	
		23 022,00	0,00			18 879,55	0,00

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'élire un président de séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif et demande si les élus communautaires souhaitent procéder à un vote à bulletin secret.

À l'unanimité, les élus communautaires demandent un vote à mains levées.

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité élisent Monsieur Pierre Dattée en tant que président de séance afin de pouvoir procéder au vote du compte administratif.

Monsieur Gaschet sort de la salle afin que Monsieur Dattée fasse procéder au vote du compte administratif 2017 du budget « SPANC ».

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Pierre DATTEE, Vice-Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget "SPANC" de la Communauté de Communes.

27. Budget Général - Affectation de résultats (2018-042)

Avant de procéder à la présentation de l'affectation des résultats, monsieur le Président rappelle que l'excédent de plus de 4 millions du budget 2017 est réparti sur les trois prochaines années comme suit : un peu plus d'1 449 000 euros pour la subvention au budget ZA, qui met fin à l'avance du BG au B ZA que l'on retrouvait chaque année, 500 000€ pour le Très Haut Débit, 500 000€ de fonds de concours pour les communes et plus de 2 millions pour la ZA porte de Touraine. Dans trois ans, l'excédent aura totalement disparu. Bien sûr, dès que cela sera possible, des dossiers de demande de subvention seront déposés : mais, par exemple pour les projets Développement Economique, il y a 1,3 million de subvention pour 20 millions de projets au Pays Loire Touraine...

Monsieur Cosnier explique que ce n'est pas la question : au Bureau du Pays Loire Touraine, quand on met de l'argent sur l'économie, les ZA, ce n'est pas sûr que cela soit politiquement une bonne chose, notamment quand on voit les difficultés à remplir les ZA. On met beaucoup d'argent dans le développement économique.

Monsieur le Président indique qu'il reste peu de terrains disponibles sur le PIO (Parc industriel Ouest) et que sur la ZA Porte de Touraine, il va rester 7 petites parcelles à vendre. Les plus importantes sont déjà retenues.

Monsieur Dattée rappelle que la fonction première de la CC c'est l'aide à la création d'emploi.

Monsieur Cosnier interroge sur le devenir de la « vervue » le restaurant de la ZA Porte de Touraine : est-ce que c'est en passe d'être résolu ?

Monsieur le Président dit qu'aux dernières nouvelles, c'était toujours compliqué ; et que cela risque de l'être encore pour le mandat du prochain président, comme cela l'a été pour les présidents précédents... mais que le dossier est suivi.

Monsieur Billault indique qu'il faut effectivement passer l'entrée de la ZA pour que les potentiels acheteurs soient séduits par le site.

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Compte tenu de l'approbation des résultats 2017 lors du vote du compte administratif 2017, rappelé synthétiquement ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture 2016	-2 415 032,73€	
Solde exécution 2017	2 537 191,62€	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017		+122 158,89€
Restes à réaliser – Dépenses au 31/12/2017	74 252,00€	
Restes à réaliser – Recettes au 31/12/2017	873 356,00€	
SOLDE RESTES A REALISER		+799 104,00€
PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT		0,00€
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de clôture 2016	4 120 617,55€	
Solde exécution 2017	533 631,36€	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017		+4 654 248,91€

Au 31 décembre 2017, la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 4 654 248,91€, et la section d'investissement un résultat cumulé excédentaire de 122 158,89€.

Compte tenu du solde des restes à réaliser de l'exercice 2017 (+799 104,00€), la section d'investissement ne génère pas de besoin de financement.

Il est proposé de reporter 122 158,89€ en investissement au compte 001, et de reporter 4 654 248,91€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

Au vu des documents ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Général présenté ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2018.

28. Budget Immeubles de rapport - Affectation de résultats (2018-043)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Compte tenu de l'approbation des résultats 2017 lors du vote du compte administratif 2017, rappelé synthétiquement ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture 2016	33 871,64€	
Solde exécution 2017	566 257,75€	
EXCÈDENT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017		+600 129,39€
Restes à réaliser – Dépenses au 31/12/2017	560 875,00€	
Restes à réaliser – Recettes au 31/12/2017	715 875,00€	
SOLDE RESTES A RÉALISER		+155 000,00€
PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT		0,00€
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de clôture 2016	149 471,21€	
Solde exécution 2017	15 155,94€	
EXCÈDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017		+164 627,15€

Au 31 décembre 2017, la section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire au 31 décembre 2017 de 600 129,39€, et la section de fonctionnement un résultat cumulé excédentaire de 164 627,15€.

Compte tenu du solde excédentaire des restes à réaliser de l'exercice 2017, la section d'investissement ne génère pas de besoin de financement.

Il est proposé de reporter 600 129,39€ en recettes d'investissement au compte 001 et de reporter 164 627,15€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

Au vu des documents ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE** les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Immeubles de rapport présentés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2018.

29. Budget Zones d'activités - Affectation de résultats (2018-044)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Compte tenu de l'approbation des résultats 2017 lors du vote du compte administratif 2017, rappelé synthétiquement ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture 2016	- 597 301,78€	
Solde exécution 2017	86 631,33€	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017		-510 670,45€
Restes à réaliser – Dépenses au 31/12/2017	58 800,00€	
Restes à réaliser – Recettes au 31/12/2017	0,00€	
SOLDE RESTES A REALISER		-58 800,00€
PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT		569 470,45€
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de clôture 2016	-156 136,39€	
Solde exécution 2017	-16 256,88€	
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017		-172 393,27€

Au 31 décembre 2017, la section de fonctionnement présente un résultat cumulé déficitaire de 172 393,27€, et la section d'investissement un résultat cumulé déficitaire de 510 670,45€.

Compte tenu du solde des restes à réaliser de l'exercice 2017 (- 58 800,00€), la section d'investissement génère un besoin de financement de 569 470,45€.

Devant l'impossibilité d'affecter des ressources issues de la section de fonctionnement au compte 1068 pour financer la section d'investissement, il est proposé de reporter 510 670,45€ en dépenses d'investissement au compte 001 et de reporter 172 393,27€ en dépenses de fonctionnement au compte 002.

Au vu des documents ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE** les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement du budget Zones d'activités présentés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2018.

30. Budget Ordures Ménagères - Affectation de résultats (2018-045)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Compte tenu de l'approbation des résultats 2017 lors du vote du compte administratif 2017, rappelé synthétiquement ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture 2016	28 850,17€	
Solde exécution 2017	1 405,44€	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017		+30 255,61€
Restes à réaliser – Dépenses au 31/12/2017	4 515,00€	
Restes à réaliser – Recettes au 31/12/2017	0,00€	
SOLDE RESTES A REALISER		-4 515,00€
PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT		0,00€
SECTION D'EXPLOITATION		
Résultat de clôture 2016	251 439,88€	
Solde exécution 2017	-79 387,29€	
EXCEDENT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017		+172 052,59€

Au 31 décembre 2017, la section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire de 30 255,61€, et la section d'exploitation présente un résultat cumulé excédentaire de 172 052,59€.

Compte tenu du solde des restes à réaliser de l'exercice 2017 (-4 515,00€ couvert par le résultat cumulé d'investissement au 31/12/2017), la section d'investissement ne génère pas de besoin de financement.

Il est proposé de reporter 30 255,61€ en recettes d'investissement au compte 001 et de reporter 172 052,59€ en recettes d'exploitation au compte 002.

Au vu des documents ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE** les résultats de la section d'exploitation et d'investissement du budget Ordures Ménagères présentés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2018.

31. Budget SPANC - Affectation de résultats (2018-046)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

Compte tenu de l'approbation des résultats 2017 lors du vote du compte administratif 2017, rappelé synthétiquement ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat de clôture 2016	12 999,89€	
Solde exécution 2017	-17 142,34€	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017		-4 142,45€
Restes à réaliser – Dépenses au 31/12/2017	0,00€	
Restes à réaliser – Recettes au 31/12/2017	0,00€	
SOLDE DES RESTES A REALISER		0,00€
PART MINIMUM A AFFECTER A L'INVESTISSEMENT		4 142,45€
SECTION D'EXPLOITATION		
Résultat de clôture 2016	60 601,08€	
Solde exécution 2017	22 970,61€	
EXCEDENT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017		+83 571,69€

Au 31 décembre 2017, la section d'investissement présente un résultat cumulé déficitaire de 4 142,45€, et la section d'exploitation un résultat cumulé excédentaire de 83 571,69€.

Compte tenu qu'il n'y a pas de restes à réaliser au 31 décembre 2017, la section d'investissement génère un besoin de financement de 4 142,45€.

Il est proposé :

- de reporter 4 142,45€ en dépenses d'investissement au compte 001,
- d'affecter 4 142,45€ du résultat de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068,
- et de reporter 79 429,24€ (83 571,69€ - 4 142,45€) en recettes de fonctionnement au compte 002.

Au vu des documents ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE** les résultats de la section d'exploitation et d'investissement du budget SPANC présentés ci-dessus qui seront repris au Budget Primitif 2018.

32. Budget Général – Approbation du budget primitif pour 2018 (2018-047)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2018 issues notamment du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en janvier 2018.

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.

Ce budget retrace toutes les actions de développement économique et de soutien aux associations locales, les actions en faveur de l'habitat, d'urbanisme, des services à la personne et le fonctionnement de l'ensemble des services de la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Le budget primitif 2018 reprend les données des orientations budgétaires discutées le 30 janvier 2018.

Le budget 2018 tient compte et intègre des nouveaux projets initialement non inclus dans le projet de territoire 2014-2020 et sa prospective financière tels que la prise de compétence MSAP (maison des services au public) et l'aménagement du rez-de-chaussée de la Communauté de communes qui en découle, l'aménagement d'un espace tourisme communautaire, l'aménagement extérieur du pôle petite enfance, les fonds de concours aux communes, l'aménagement extérieur du centre aquatique, les travaux sur le bâtiment du cinéma le Balzac, le THD, la prise en compte de l'étude PLUI, la reprise du transport scolaire, la gendarmerie...

Détail des dépenses de fonctionnement du Budget général : (9 910 570,00€)

Chapitre 011 : charges à caractère général (4 000 145,00€)

Dont réellement affectés au 011 : 708 515 €.

Il s'agit des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services : les fluides (eau, gaz, électricité), fournitures administratives.

Sur cette ligne budgétaire, sont comptées également tous les travaux et fournitures de l'ensemble des bâtiments communautaires hors commerces et bâtiments industriels (siège communautaire, Pôle Petite Enfance, aire d'accueil des gens du voyage et équipement aquatique).

Les prestations de service font également partie du chapitre 011 : gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage, communication et actions d'animation économiques et partenariales, mais aussi tous les frais à caractère général que ce soit en informatique, ascenseur, chaufferie, vérification des extincteurs, assurances, etc...

En 2018, les coûts de fonctionnement de l'équipement aquatique intercommunal sont estimés sur une année pleine, et une étude plan-climat énergie / transition énergétique est engagée.

Chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés (1 752 295,00€)

Il s'agit des salaires, des primes, des remboursements de frais, des charges patronales, de l'assurance statutaire pour les agents, etc...

Il est à noter qu'en 2018, sont prévus 3 départs et le recrutement d'un agent référent de la MSAP, le recrutement d'un agent au service urbanisme, le recrutement de saisonniers par la période estivale du centre aquatique, et en réflexion un renforcement de l'équipe du centre aquatique afin de mettre en place de nouvelles activités au centre aquatique et le recrutement d'un chargé de mission technique / juridique.

Chapitre 014 : atténuations de produit (1 986 485,30€)

Il s'agit de l'attribution de compensation (sommés reversées aux communes, et le versement du FNGIR). La dotation de solidarité est supprimée à partir de 2018

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante (1 792 289,76€)

Contingents et participations obligatoires : cela recouvre les cotisations aux différents syndicats dont fait partie la CCCR.

Les indemnités des élus (charges comprises).

Le remboursement à la Région des sommes versées par les familles pour le transport scolaire.

Les subventions de fonctionnement versées

La subvention au budget annexe Zones d'Activités en compensation de l'avance versée pour la réalisation de la tranche 1 de Porte de Touraine : 1 449 759,06€.

L'adhésion aux syndicats pour la compétence GEMAPI (estimé à 28 000€)

Chapitre 66 : charges financières (12 523,00€)

Remboursement de l'intérêt des emprunts de l'équipement aquatique.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles (100 055,94€)

En raison du retard de 18 mois pris pour la construction de l'équipement aquatique, dans le cadre du contentieux en cours, l'entreprise de gros œuvre TP BAT a déposé un mémoire en réclamation. Le protocole d'accord transactionnel a été fixé à 97 425,41€ à la charge de la CC.

Détail des recettes de fonctionnement du Budget général : (9 910 570,00€ dont 74 252,00€ de RAR)

Chapitre 013 : atténuation de charges (9 000,09€)

Il s'agit des reversements sur les charges de personnel (indemnités journalières, subvention des contrats aidés ...)

Chapitre 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses (347 350,00€)

Il s'agit des ventes du centre aquatique, des prestations du service petite enfance de la crèche familiale et multi accueil, la participation financière des usagers du transport scolaire, ...

Chapitre 73 : impôts et taxes (3 270 915,00€)

Il s'agit des recettes fiscales. Il est rappelé que les taux sont maintenus à l'identique (CFE à 22,26 %, TH 8,71%, TFPNB 1,59%, TFBP 0%).

Par rapport au ROB, les recettes ont été ajustées en fonction des données connues à ce jour : TH, TF, CFE : 2 397 595€ ; CVAE : 559 751€ ; TASCOM 103 190€ ; IFER 90 379€.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations (1 587 800,00€)

Il s'agit des dotations et les compensations fiscales de l'ETAT, du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement et les subventions des financeurs (AADGV, Petite enfance)

La participation « accompagnement des maternelles » versée par la Région (AO1) est reversée aux communes.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (20 165,00€)

Il s'agit des loyers du 3^{ème} étage et du bâtiment culturel le Balzac.

Chapitre 002 : résultats reportés (4 654 248,91€)

Il s'agit du résultat de fonctionnement 2017 constaté lors de la clôture du budget.

Détail des dépenses d'investissement du budget général : (3 070 330,00€)

Chapitre 16 : emprunt et dettes assimilées (53 080,00€ dont 80,00€ de RAR)

Il s'agit du remboursement en capital de la dette (emprunt centre aquatique intercommunal) et des cautions.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles (103 500,00€)

Il s'agit des logiciels, des dépenses en urbanisme liées au PLUi.

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées (1 378 813,00€ dont 19 800,00€ de RAR)

Il s'agit du soutien financier à l'économie, mais aussi des aides en PLH, et fonds de concours.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles (853 374,00€ dont 2 880,00€ de RAR)

Il s'agit des dépenses d'équipement telles que matériels, mobilier, ... et elle comprend une provision en cas de besoin de renouvellement de matériel.

Dont réellement affectés au 21 : 50 223 €

Opérations d'équipement (666 152,00€ dont 51 492,00€ de RAR)

Les investissements d'envergure sont érigés en opération.

Opération 11 : bâtiment avenue du Maine recense les investissements et le ravalement partiel du bâtiment du siège social de la Communauté de communes ainsi que les travaux de réagencement du rez-de-chaussée consécutif à la prise de compétence MSAP.

Opération 19 : équipement secrétariat recense les investissements pour le fonctionnement des services (licences informatique, matériel informatique, mobilier, ...)

Opération 20 : Aire d'accueil des gens du voyage recense les travaux d'investissement de l'aire d'accueil.

Opération 21 : Piscine intercommunale recense les dépenses d'aménagement extérieur

Opération 23 : petite enfance recense l'acquisition du matériel de puériculture et aménagement du site extérieur

Opération 26 : cinéma recense la mise aux normes accessibilité et les travaux d'amélioration et de valorisation du patrimoine du bâtiment le Balzac

Détail des recettes d'investissement du budget général : (3 070 330,00€ dont 873 356,00€ de RAR)

Chapitre 13 : subventions d'investissement (984 316,05€ dont 873 356,00€ de RAR)

Il s'agit des subventions notifiées non encore perçues. En 2018, l'essentiel concerne le solde des subventions (Restes à réaliser) attendues pour l'équipement aquatique intercommunal, les subventions pour le matériel mis à disposition des communes, le verger de la ferme de Porte de Touraine,

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves (250 000,00€)

FCTVA sur les dépenses d'investissement hors équipement aquatique intercommunal soumis à déclaration de TVA.

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés (3 000€)

il s'agit des cautions liées aux baux

Chapitre 27 : autres immobilisations financières (1 449 759,06€)

Il s'agit du remboursement de l'avance du budget Zones d'activités (aménagement des zones) qui est transformé par une subvention

Chapitre 001 : résultats reportés (122 158,89€)

Il s'agit du résultat d'investissement 2017 constaté lors de la clôture du budget.

Détail des opérations d'ordre :

Amortissement des immobilisations qui permet de constituer une réserve afin de renouveler les matériels

Il est prévu **266 766€** en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et recettes d'investissement (chapitre 040)

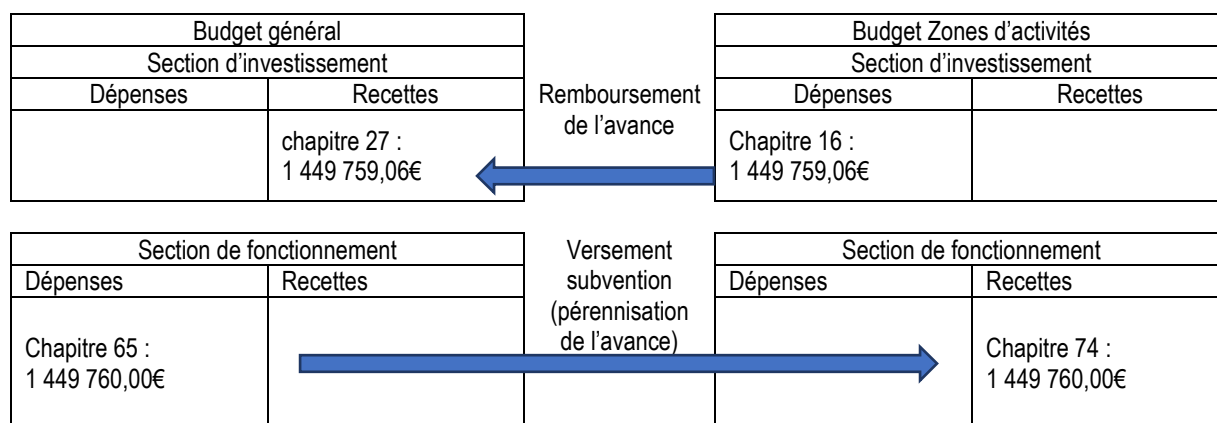
Amortissement des subventions perçues pour les immobilisations amortissables

Il est prévu **21 091€** en recettes de fonctionnement (chapitre 042) et dépenses d'investissement (chapitre 040)

Flux réciproque entre le budget Général et le Budget Zones d'Activités :

Il a été décidé de pérenniser l'avance versée au Budget zones d'Activités par le versement d'une subvention définitive. En effet, les ventes ont été utilisées pour financer l'aménagement de l'extension des zones plutôt qu'affecter au remboursement de l'avance du budget général, qui était destiné aux travaux de viabilisation et de requalification du PIO et de Porte de Touraine.

Le Schéma ci-dessous montre les flux respectifs entre les 2 budgets.



Une subvention du budget général au budget Zones d'activités permet l'équilibre de la section d'investissement (962 414€)

Une synthèse sous forme de tableaux et l'extrait du budget général par chapitre et par article ont été joints en annexe.

L'équilibre du budget général est proposé comme suit :

➔ La mise en réserve de 3 291 630,00€ en section de fonctionnement du budget général (chapitre 011) et 800 271€ en section d'investissement (chapitre 21) en vue de la réalisation du projet de territoire réactualisé et défini jusqu'à la fin du mandat, par l'ensemble des élus dans le cadre de la prospective budgétaire 2018 – 2021 et le ROB, présenté et débattu lors du CC du 30/01/18.

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 910 570,00€

Fonctionnement							
	Dépenses	BP 2017	BP 2018		Recettes	BP 2017	BP 2018
chapitre 011	Charges à caractère général	2 038 494,30	4 000 145,00	chapitre 013	Atténuation de charges	4 550,00	9 009,00
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 745 817,00	1 752 295,00	chapitre 70	Produits des services	181 000,00	347 350,00
chapitre 014	Atténuations de produits	2 030 485,00	1 986 485,30	chapitre 73	Impôts et taxes	3 205 689,00	3 270 915,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 311 144,70	1 792 289,76	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 616 746,00	1 587 800,00
chapitre 66	Charges financières	10 600,00	12 523,00	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	20 364,45	20 165,00
chapitre 67	Charges exceptionnelles	388 600,00	100 055,94	chapitre 77	Produits exceptionnels	4 000,00	
chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00		chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	24 260,00	21 091,00
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 413 126,00					
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	233 960,00	266 776,00	solde 002	Solde d'exécution positif reporté	4 120 617,55	4 654 248,91
		9 177 227,00	9 910 570,00			9 177 227,00	9 910 570,00

La section d'investissement s'équilibre à 3 070 330,00€ :

Investissement									
	Dépenses	BP 2017	RAR	BP 2018		Recettes	BP 2017	RAR	BP 2018
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	41 800,00	80,00	53 000,00	chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 984 330,00		250 000,00
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 936 337,00	19 800,00	1 462 513,00	chapitre 13	Subventions d'investissement	1 454 950,00	873 356,00	110 960,05
chapitre 21	Immobilisations corporelles	169 250,00	2 880,00	850 494,00	chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 003 000,00		3 000,00
chapitre 27	Immobilisations financières	66,00			chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 413 126,00		
opération 11	Bâtiment avenue du Maine	100 000,00	9 780,00	194 000,00	chapitre 27	Autres immobilisations financières			1 449 759,06
opération 19	Equipement secrétariat	36 312,00	1 602,00	51 260,00	chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	233 960,00		266 776,00
opération 20	Aire d'accueil des gens du voyage	15 000,00	8 220,00	15 000,00					
opération 21	Piscine intercommunale	2 100 000,00	26 647,00	216 400,00					
opération 23	Petite enfance	66 308,00	5 243,00	18 000,00					
opération 25	Maison Bellevue	50 000,00							
opération 26	Cinéma	130 000,00		120 000,00					
chapitre 020	Dépenses imprévues	5 000,27							
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	24 260,00		21 091,00					
Solde 001	Solde d'exécution négatif antérieur	2 415 032,73							122 158,89
		7 089 366,00		3 076 010,00			7 089 366,00		3 076 010,00

Après en avoir délibéré,
le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Au vu des documents ci-dessus, le Conseil communautaire est invité à :
 - **ADOPTER** le Budget Primitif du budget Général pour 2018.

33. Budget Immeubles de rapport - Approbation du budget primitif pour 2018 (2018-048)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2018 issues notamment du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en janvier.

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.

Ce budget retrace toutes les actions liées aux bâtiments industriels et commerciaux, gendarmerie et maison de santé pluridisciplinaire.

Une synthèse sous forme de tableaux et l'extrait du budget Immeubles de rapport par chapitre et par article ont été joints en annexe.

L'équilibre du budget Immeubles de rapport est proposé comme suit :

➔ Un virement de **153 003,00€** de l'excédent de fonctionnement prévisionnel vers l'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 527 938,00€ :

Fonctionnement							
	Dépenses	BP 2017	BP 2018		Recettes	BP 2017	BP 2018
chapitre 011	Charges à caractère général	125 500,00	93 800,00	chapitre 70	Produits des services	12 000,00	12 000,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5,00	15 375,00	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	28 930,70	28 930,70
chapitre 66	Charges financières	91 775,00	124 680,00	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	239 995,09	247 305,15
chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	chapitre 77	Produits exceptionnels	1,00	0,00
chapitre 68	Dotations aux provisions	5507,00		chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	78 240,00	75 075,00
chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00				
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	91 696,00	153 003,00				
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	187 155,00	139 080,00	solde 002	Solde d'exécution positif reporté	149 471,21	164 627,15
		508 638,00	527 938,00			508 638,00	527 938,00

La section d'investissement s'équilibre à 2 023 645,00€ :

Investissement									
	Dépenses	BP 2017	RAR	BP 2018		Recettes	BP 2017	RAR	BP 2018
chapitre 21	Immobilisations corporelles	35 000,00	1 760,00	103 795,00	chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves			254 100,00
chapitre 23	Immobilisations en cours	205 000,00	16 000,00	0,00	chapitre 13	Subventions d'investissement	1 515 507,00	715 875,00	115 399,00
Opération 117	Maison de santé pluridisciplinaire	2 370 000,00	543 115,00	1 150 700,00	chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 003 000,36		2 500,61
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	123 000,00		123 200,00	chapitre 23	Immobilisation en cours			43 558,00
chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	15 000,00		10 000,00	chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	91 696,00		153 003,00
chapitre 020	Dépenses imprévues	4 990,00		0,00	chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	187 155,00		139 080,00
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	78 240,00		75 075,00	solde 001	Solde d'exécution positif reporté	33 871,64		600 129,39
		2 831 230,00		2 023 645,00			2 831 230,00		2 023 645,00

Au vu des documents ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le Budget Primitif du budget Immeubles de rapport pour 2018.

34. Budget Zones d'activités - Approbation du budget primitif pour 2018 (2018-049)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2017 issues notamment du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en janvier.

La présentation ci-dessous répond au vote des crédits par chapitre.
Ce budget retrace toutes les actions liées au foncier et à l'aménagement des zones économiques.

L'équilibre du budget Zones d'Activités est proposé comme suit :

- Une **subvention du budget général** d'un montant de **962 414,00€** en section d'investissement du budget « Zones d'activités »
- Un **virement de l'excédent de fonctionnement** du budget zones d'activités de **1 629 797,00€** à la section d'investissement.
- La comptabilisation des stocks des terrains aménagés qui est une opération d'ordre budgétaire (sans contrepartie financière) fixant le coût d'aménagement des terrains détenus constitué de la valeur initiale des terrains, des coûts d'aménagement et diminué de la valeur des terrains vendus. Cette valeur à fin 2017 est de 2 743 393,61€.

Chaque année les achats de terrains et les travaux d'aménagement sont comptabilisés en dépenses de la section de fonctionnement. A la fin de chaque année civile, la valeur des terrains aménagés est transférée en section d'investissement par une écriture sans contrepartie financière correspondant aux dépenses de fonctionnement (recettes de fonctionnement = dépenses d'investissement). La section de fonctionnement est équilibrée (dépenses réelles de fonctionnement = recettes d'ordre de fonctionnement) alors que la section d'investissement est déséquilibrée (dépense d'ordre d'investissement). Il est proposé d'utiliser une avance remboursable versée du budget général pour équilibrer la section d'investissement dans la mesure où cette situation est provisoire.

Au fur et à mesure des ventes des terrains aménagés, la valeur des terrains détenus diminue et le financement de la section d'investissement s'amoindrit.

Une synthèse sous forme de tableaux et l'extrait du budget Zones d'activités par chapitre et par article on été joints en annexe.

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 606 707,00€

Fonctionnement							
	Dépenses	BP 2017	BP 2018		Recettes	BP 2017	BP 2018
chapitre 011	Charges à caractère général	43 000,00	54 300,00	chapitre 70	Produits des services	115 000,00	404 500,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4,69	4,12	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 035 939,00	1 449 760,00
chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	5,00	5,00
chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00	0,00	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 867 190,00	2 752 442,00
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	950 982,00	1 629 797,00				
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 862 010,92	2 749 212,61				
solde 002	Solde d'exécution négatif cumulé	156 136,39	172 393,27				
		4 018 134,00	4 606 707,00			4 018 134,00	4 606 707,00

La section d'investissement s'équilibre à 5 359 423,00€ :

Investissement									
	Dépenses	BP 2017	RAR	BP 2018		Recettes	BP 2017	RAR	BP 2018
chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00		50 000,55	chapitre 13	Subvention d'investissement	5 999,08		980 413,39
opération 107	ZA économique PIO/Porte de Touraine	349 500,00	58 800,00	537 750,00	chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	950 982,00		1 629 797,00
chapitre 020	Dépenses imprévues	5 000,22		0,00	chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 862 010,92		2 749 212,61
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 867 190,00		2 752 442,00					
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées			1 449 760,00					
solde 001	Solde d'exécution négatif reporté	597 301,78		510 670,45					
		3 818 992,00		5 359 423,00			3 818 992,00		5 359 423,00

Au vu des documents ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le Budget Primitif du budget Zones d'Activités de rapport pour 2018.

35. Budget Ordures Ménagères - Approbation du budget primitif pour 2018 (2018-050)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2018 issues notamment du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en janvier.

Les missions de ce service public sont :

- la collecte, le tri, le traitement des déchets en porte à porte,
- la collecte, le tri, le traitement des déchets en apport volontaire,
- la collecte, le tri, le traitement des apports en déchetteries,
- l'incitation au tri sélectif et l'octroi de composteurs subventionnés.

Une synthèse sous forme de tableaux et l'extrait du budget Ordures ménagères par chapitre et par article ont été joints en annexe.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 991 093,00€

Exploitation							
	Dépenses	BP 2017	BP 2018		Recettes	BP 2017	BP 2018
chapitre 011	Charges à caractère général	1 051 972,00	1 069 943,00	chapitre 013	Atténuation de charges	35 560,00	23 850,00
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	256 000,00	254 000,00	chapitre 70	Produits des services	1 310 000,00	1 330 000,00
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	583 200,00	538 200,00	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	20 000,00	20 000,00
chapitre 66	Charges financières	1 358,00	900,00	chapitre 75	Autres produits de gestion courante	360 000,12	403 000,41
chapitre 67	Charges exceptionnelles	15 100,00	16 100,00	chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	38 165,00	42 190,00
chapitre 022	Dépenses imprévues	25 000,00	25 000,00				
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 535,00	86 950,00	solde 002	Solde d'exécution positif reporté	251 439,88	172 052,59
		2 015 165,00	1 991 093,00			2 015 165,00	1 991 093,00

Les dépenses d'investissement envisagées en 2018 sont :

- L'acquisition de colonnes d'apport volontaire,
- L'aménagement de clôtures sur les déchetteries de Neuillé le Lierre et les Hermites.

La section d'investissement s'équilibre à 118 206,00€ :

Investissement									
	Dépenses	BP 2017	RAR	BP 2018		Recettes	BP 2017	RAR	BP 2018
chapitre 21	Immobilisations corporelles	43 131,00	4 500,00	56 056,00	chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	61 205,83		1 000,39
chapitre 23	Immobilisations en cours	55 360,00		0,00	chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	82 535,00		86 950,00
Op. 200	Agrandissement déchetterie CR-le Boulay	23 100,00		1 200,00	chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 800,00		0,00
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	12 835,00	15,00	14 245,00					
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	38 165,00		42 190,00					
chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 800,00		0,00	solde 001	Solde d'exécution positif reporté	28 850,17		30 255,61
		174 391,00	118 206,00				174 391,00		118 206,00

Au vu des documents ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le Budget Primitif du budget Ordures Ménagères pour 2018.

36. Budget SPANC - Approbation du budget primitif pour 2018 (2018-051)

Monsieur le Président expose les éléments suivants :

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire prend connaissance des propositions budgétaires 2017 issues notamment du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en janvier.

Les missions de ce service public sont :

- le contrôle des installations d'assainissement autonomes existantes,
- le contrôle des installations d'assainissement autonomes nouvelles ou réhabilitées,
- deux campagnes annuelles de vidange avec une inscription préalable,
- l'accompagnement et le montage des dossiers de demande de subventions de particuliers porteurs de projet de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectifs subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Une synthèse sous forme de tableaux et l'extrait du budget Spanc par chapitre et par article sont joints en annexe.

La section d'exploitation s'équilibre à 148 853,00 €.

Exploitation							
	Dépenses	BP 2017	BP 2018		Recettes	BP 2017	BP 2018
chapitre 011	Charges à caractère général	63 807,00	69 950,00	chapitre 70	Produits des services	44 240,92	43 400,76
chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	37 935,00	44 300,00	chapitre 74	Dotations, subventions et participations	3 000,00	3 000,00
chapitre 65	Charges de gestion courante	500,00	500,00	chapitre 77	Produits exceptionnels		23 023,00
chapitre 67	Charges exceptionnelles	400,00	400,00				
chapitre 023	Virement de la section d'investissement		5 680,00				
chapitre 022	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00				
chapitre 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	200,00	23 023,00	solde 002	Solde d'exécution positif reporté	60 601,08	79 429,24
		107 842,00	148 853,00			107 842,00	148 853,00

La section d'investissement s'équilibre à 32 846,00 €.

Investissement									
	Dépenses	BP 2017	RAR	BP 2018		Recettes	BP 2017	RAR	BP 2018
chapitre 21	Immobilisations corporelles	31 280,00		23 023,55	chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,11		4 143,00
chapitre 13	Subventions d'investissement			5 680,00	chapitre 13	Subventions d'investissement	18 080,00		0,00
					chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	200,00		23 023,00
					Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement			5 680,00
solde 001	Solde d'exécution négatif reporté			4 142,45	solde 001	Solde d'exécution positif reporté	12 999,89		
		31 280,00	32 846,00				31 280,00	32 846,00	

Au vu des documents ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le Budget Primitif du budget SPANC pour 2018.

DIVERS

37. Informations diverses

Diffusion de l'organigramme des élus communautaires : suite à une question concernant l'organigramme, le Président précise qu'il a été envoyé dans toutes les mairies ; l'organigramme a été maintenu tel qu'il est présenté, dans la répartition des missions entre deux VP notamment en raison des commissions afférentes. Les deux VP coanimeront la commission Stratégie, prospection économique. Les petits points jaunes sont bien les missions de Francis Billault.

Monsieur Cosnier informe que la ville de Château-Renault n'a en définitive pas été retenue pour l'opération Actions Cœur de ville. Sur le Département, seule la ville de Chinon a été retenue.

38. Questions diverses

- **Roue Tourangelle** : monsieur le Président informe les élus qu'il y a des places dans le bus qui circule sur le parcours avec déjeuner le midi ; il faut s'inscrire rapidement.
- **Forum du 21 avril** : le tour des stands se fera à 11h.
- **Tourisme** : présentation en début de séance de Noémie Montreuil, qui tiendra le point Info tourisme à castel'eau. L'inauguration du Point info se fera le 24 avril à 11h.
- **THD** : réunion d'information technique le 17 avril à 18h, tous les élus communautaires et municipaux intéressés sont les bienvenus.
- **Eau-assainissement** :

Monsieur Motteau demande ce qu'il en est de la prise de compétence eau – assainissement : en effet, une étude est en cours mais les élus ne sont pas informés. Or, les contrats s'arrêtent en 2019 ; qu'en sera-t-il de la prise de compétence ?

Monsieur Dattée explique qu'en raison du projet de loi du Sénat qui reporterait à 2026 l'obligation de prendre la compétence eau-assainissement, il a suspendu les réunions du bureau d'études. La majorité étant d'accord, les réunions vont reprendre, quelle que soit l'issue du vote de la loi du Sénat.

Monsieur Baglan demande où en est la consultation pour le contrôle des équipements sportifs ? monsieur Cosnier va se renseigner.

GEMAPI : monsieur le Président indique s'être rendu à une réunion de la Cisse, la CC du Vendômois conserverait la compétence.

Monsieur Motteau indique que dans ce cas, cela rend inopérant le travail sur le bassin versant : lors de l'AG qui se tient bientôt il est prévu de présenter la décision de Vendôme et de la refuser. Ce sera ensuite au Préfet de trancher.

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 h 55.